

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 21 JANVIER 2021

Convocation en date du : 16/01/2021

Date d'affichage de la convocation : 16/01/2021

Date d'affichage du Procès-Verbal : 23/01/2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Dompierre les Ormes sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FENEON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON
Mmes Géraldine AURAY, Marie BURILLER, Emilie GIRAUD DEBROSSE, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

Absente : Mme Séverine DEBIEMME

Mme Emilie GIRAUD DEBROSSE a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1°) Avenant au bail de la Gendarmerie

Mme le Maire indique que le bail de la Gendarmerie arrive à échéance au 31 janvier prochain. Les services de gestion immobilière de la Gendarmerie n'ont pas encore reçu de la DGFIP la revalorisation du loyer. La délibération pour l'approbation de l'avenant sera prise ultérieurement.

2°) Vente terrain Baliqand – Délibération n° 2021/01/01

Mme le Maire rappelle la délibération n° 2020/12/03 en date du 17 décembre 2020 concernant la vente du terrain cadastré section A 1666 à M. Baptiste Noly et Mme Maryline Charnay. Elle indique avoir demandé au notaire d'inclure dans l'acte de vente une clause concernant l'obligation de construire dans les 2 ans.

Le notaire a précisé qu'il conviendrait d'établir dans un 1^{er} temps une promesse d'achat sur 18 mois maximum avec, dans un 2^{ème} temps, obligation pour l'acquéreur de déposer un permis de construire ainsi qu'une déclaration d'ouverture de chantier. Une déclaration d'achèvement de travaux devra être fournie dans les 2 ans suivant l'acquisition du terrain.

M. Philippe Prost indique que l'obligation de dépôt de la déclaration d'achèvement de travaux dans les 2 ans ne serait pas judicieuse car cela freinerait les acheteurs potentiels.

Pour inclure la clause concernant l'obligation de construire dans les 2 ans, il convient de compléter la délibération n° 2020/12/03.

Le Conseil Municipal,

- décide de compléter la délibération n° 2020/12/03 comme suit :

- l'avant-contrat de vente prévoira au profit des acquéreurs :

* une condition suspensive d'obtention d'un emprunt d'un montant maximum de 180.000€,

* une condition suspensive d'obtention d'un permis de construire une maison d'habitation devenu définitif

- l'avant-contrat de vente et la vente prévoiront au profit de la commune :

* une condition résolutoire en cas de non-exécution par les acquéreurs de l'obligation de construire une maison d'habitation conformément aux prescriptions du permis de construire, et du non dépôt en mairie de la DAACT au plus tard deux ans après la signature de l'acte authentique de vente (suivie d'une demande de conformité dans les trois mois de la réception de la DAACT).

3°) Bus scolaire

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. Cicoletti souhaite arrêter la conduite du bus à la fin de l'année scolaire. Il convient de lancer dès à présent un appel à candidature pour ce poste au 1^{er} septembre 2021. Une publication sera faite sur Facebook et éventuellement sur le Bon Coin.

4°) Panneau Pocket- Délibération n° 2021/01/02

Mme le Maire fait part du système de relais d'information Panneau Pocket qui permet aux administrés de recevoir sur le téléphone les informations de la Commune via des textos. Cette application est entièrement gratuite pour les administrés.

Une cotisation de 180 € par an est demandée aux collectivités, ramenée à 130 € par an si la Commune est adhérente à l'Association des Maires Ruraux.

Le Conseil Municipal,

- décide d'adhérer à ce système d'information moyennant une participation de 130 € par an puisque la Commune de Dompierre les Ormes est adhérente à l'Association des Maires Ruraux.

5°) Subvention aux associations

Mme la Maire rappelle que les associations voulant solliciter une subvention doivent fournir une demande écrite, avec un descriptif des projets et un bilan financier. Cette demande devra parvenir en Mairie avant le 31 mars prochain.

6°) Projet agrandissement et rénovation de la salle des fêtes - Ouverture des plis pour la mission de maîtrise d'œuvre - Délibération n° 2021/01/03

Un avis d'appel d'offre avait été lancé le 19 décembre dernier concernant un appel à candidature pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'agrandissement et de rénovation de la salle des fêtes avec une date limite de réception des offres fixée au 12 janvier 2021 à 12 h 00. Le règlement de consultation précisait que 3 candidats seraient retenus. Un dossier dont un cahier des charges leur sera remis, à charge pour eux de présenter ensuite un projet.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 janvier dernier pour l'ouverture et l'analyse des plis.

Après étude, 3 architectes ont été retenus :

- Atelier du Triangle à Mâcon Loché
- Atelier d'Architecture Mireille Rouleau à Dompierre les Ormes
- Atelier 2BR à Lyon

Le Conseil Municipal,

- valide la proposition de la commission d'appel d'offres en retenant les architectes suivants :
 - Atelier du Triangle à Mâcon Loché
 - Atelier d'Architecture Mireille Rouleau
 - Atelier 2BR à Lyon
- charge Mme le Maire d'informer les cabinets retenus.

Mme le Maire indique qu'il convient de constituer une commission communale « salle des fêtes » pour travailler sur ce dossier et proposer un cahier des charges aux architectes retenus.

La Commission est composée de : Bernard Litaudon, Michel Desroches, Emmanuel Fénéon, Philippe Prost, Guillaume Bouchot, Marcel Renon, Elisabeth Martinot, André Charnay, Emilie Giraud Debrosse

Une réunion de travail est fixée au mercredi 03 février prochain à 18 h 00 à la salle de la Maison des Associations.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a envoyé une invitation pour le dispositif Petites Villes de demain.

7°) Questions diverses

a) Corbeille double flux

M. Michel Desroches indique qu'il a récupéré les corbeilles double flux fournies par le SIRTOM. Elles seront installées par les agents municipaux, Place de l'Eglise, Cour de la Maison des Associations, Place de la station-service et vers le terrain de boule de la salle des fêtes.

b) Place de l'église

M. André Charnay doit solliciter des devis pour le sablage d'une partie des murs de l'église. Il convient de réfléchir sur l'opportunité d'enlever le grand sapin. A voir pour replanter un arbre ou aménager l'espace.

c) Lotissement La Palissade

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le terrain n° 1 au Lotissement la Palissade est d'ores et déjà retenu.

Plusieurs appels téléphoniques et une visite sur le site.

d) Travaux local crédit agricole - Délibération n° 2021/01/04

Il est rappelé que suite aux travaux de rénovation du local du Crédit Agricole et notamment des travaux de consolidation, une partie de la cave de M. Loveiry a été annexée pour les travaux.

M. Loveiry, en compensation de la diminution de la surface de sa cave, demande à la Commune de prendre en charge une partie de la réfection de façade soit un montant de 2 470 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, en contre-partie de la diminution de la surface de la cave de M. Loveiry,

- accepte de prendre en charge financièrement une partie de la réfection de façade de son appartement, pour un montant de 2 470,00 € TTC.

e) Bulletin municipal

Mme le Maire demande s'il y a eu des retours concernant le bulletin municipal.

M. Michel Desroches indique que Mme Bernadette Griffon a souligné que « Meulin » n'apparaissait pas dans le titre de l'article.

f) Site internet

Aucun retour négatif

g) Communauté de Communes

Mme le Maire rappelle qu'elle fait partie de la commission PETR et SCOT ;

Une réunion du SCOT a eu lieu la semaine dernière.

Le SCOT propose de venir présenter un film en réalité virtuelle et discuter du SCOT lors du conseil municipal du 18 mars prochain.

L'idée serait également de laisser l'exposition à disposition des habitants, du lundi 15 au vendredi 19 mars, dans une salle de la Mairie.

h) Voie verte

Mme le Maire indique avoir été relancée par la Communauté de Communes sur le dossier des voies vertes.

M. Marcel Renon précise que M. Serge Desroches avait pourtant déjà envoyé les remarques en septembre dernier à M. Voiret du Département et à la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier

Ce mail, également reçu en Mairie, a été renvoyé à la Communauté de Communes.

j) Marquage au sol

Il est rappelé que le marquage au sol notamment des passages piétons n'est plus très visible.

Après renseignement pris auprès de la DRI, la réfection des passages piétons est à la charge des communes, les « cédez-le-passage » et « stop » donnant sur les routes départementales sont à la charge du Département.

k) Mail de Mme Lachot

M. André Charnay se rendra à l'école pour étudier le problème du volet du tableau de la classe de Mme Lachot qui est tombé.

l) Barrière de l'école

M. André Charnay a contacté la société qui avait installé les barrières automatiques suite à la panne de lundi. Il lui a été indiqué, qu'en cas de temps très froid, les capteurs solaires ne se rechargeaient pas. Il convient également de les nettoyer régulièrement avec de l'eau, la poussière empêchant également la recharge.

m) Adressage

Mme Géraldine Auray fait part du mail de la Communauté de Communes concernant l'adressage. Conformément au cahier des charges, Monsieur FAVEAU, de la société Rochetaillée, va prendre rendez-vous prochainement avec chaque Maire afin de finaliser les commandes.

Un tableau listant l'ensemble des rues et numéros de rue est à compléter et sera transmis à Monsieur FAVEAU lors de sa visite.

Rendez-vous est fixé jeudi prochain après-midi pour compléter les documents et au mardi 02 février à 13 h 30 en Mairie avec M. Faveau.

n) Finances

M. Frédéric Debus indique qu'il présentera prochainement à la commission finances la situation des comptes au 31/12/2020 ainsi qu'une proposition de budget 2021.

Les comptes administratifs et les budgets primitifs pourront être votés au prochain conseil municipal.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 18 février 2021 à 20 h 00.

Réunion du Bureau Municipal : le vendredi 12 février 2021 à 9 h 00

Fin de séance : 21 h 15